

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/07/2015

- 2015 057 : CREATION D'UN POSTE POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SAISONNIER :

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dont les fonctions sont : garderie, cantine et ménage.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après avoir voté : 12 pour et 2 abstentions ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d 'Adjoint Technique de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (*6 mois maximum pendant une même période de 12 mois*) allant du 1 septembre 2015 au 1 mars 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d 'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 29/35ème avec un indice 340

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- 2015 058 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE (STAGIAIRE) :

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien.

- Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 30 heures

- Que ces emplois seront pourvus en application du décret n°2006-1691 en date du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'adjoint technique à raison 30 heures semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : après avoir voté 7 voix pour, 1 contre et 6 abstentions :

- de créer un poste d' adjoint technique à raison de 30/35ème à compter du 4 novembre 2015,
- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées du décret n°2006-1691 en date du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 12, article 6411

- 2015 059 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le cabinet INFRASTRUCTURES CONCEPT, assistant maître d'ouvrage pour l'opération d'une étude diagnostique d'assainissement a présenté son rapport d'analyse des offres.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu 3 réponses et que les offres corrigées et remises à niveau sont les suivantes, selon qu'il y ait une seconde campagne de mesures en continu en nappe basse ou pas :

- AUDIT ENVIRONNEMENT : 20.110 € HT ou 23.250 € HT ;
- OX ENVIRONNEMENT : 27.985 € HT ou 33.185 € HT ;
- Groupement solidaire LATA/BUFFET : 31.150 € HT ou 31.150 € HT (2^{ème} campagne réalisée gracieusement).

L'assistant maître d'ouvrage a présenté son rapport d'analyse des offres le 26 juin 2015 en présence de la commission de voirie et d'assainissement qui propose de retenir le cabinet AUDIT ENVIRONNEMENT, ayant présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire précise qu'une telle étude est subventionnée à hauteur de 50% pour un montant global de 35.000 € HT, frais d'assistant maître d'ouvrage inclus.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Cabinet AUDIT ENVIRONNEMENT, sis ZI des Tranchis - 86 700 COUË, pour un montant de 23.250 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** cette proposition ;

- **AUTORISE** pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer le marché de prestations de services avec le Cabinet AUDIT ENVIRONNEMENT.

- 2015 060 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR L'ALSH POUR 2015 :

Suite à la modification des taux d'effort pour le 1er septembre 2015, le règlement de l'ALSH est modifié. Monsieur le Maire donne lecture de celui-ci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement.

- 2015 061 : AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'AUZOUE EN TOURAINE ET LE TENNIS CLUB DE VILLEDOMER-AUZOUE EN TOURAINE :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la commune et le tennis club de Villedomer-Auzouer en Touraine qui a été signée le 25 septembre 2014.

Un avenant a été demandé par le nouveau Président et Monsieur le Maire évoque les modifications.

Le Conseil Municipal, après avoir voté, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

- 2015 062 : RETRAIT DE LA DELIBERATION 2015-056 DU 18 JUIN 2015 (ARRETE PERMANENT DE STATIONNEMENT) :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture en date du 3 juillet 2015, nous demandant le retrait de la délibération 2015-056 concernant l'arrêté permanent.

Le Conseil Municipal retire la délibération 2015-056.

- 2015 063 : REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (TAP) 2015-2016 :

Monsieur le Maire évoque la mise en place du temps d'activité périscolaire (TAP) à compter du 14 septembre 2015. Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

QUESTIONS DIVERSES :

-INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- le bilan de la journée du 13 juillet,
- les travaux de rénovation du sol dans la cour maternelle de l'école,(le coût est de 1 674.80 € TTC et les travaux sont prévus le 21 août 2015) ;
- les travaux sur le matériel informatique de l'école primaire (TNI et les batteries des portables) qui seront évoqués en septembre et octobre 2015,
- la mise en place d'une maintenance pour chaudière gaz mairie et gymnase (la consultation est en cours),
- la mise en place d'une sonnerie pour l'école (en attente d'autres devis),
- le compte rendu de la visite des bâtiments de l'école,
- le coût de la fourniture des panneaux et affichettes des "Voisins Vigilants" (en attente de mise en place définitive),
- les prolongations des contrats de personnel,
- le courrier de l'AMF,
- les remerciements de la MFR du Lochois pour l'attribution de la subvention,
- l'arrêté portant limitation temporaire des usages de l'eau en Indre et Loire,
- la présence en mairie des rapports d'activité 2014 et gaz 2013 du SIEIL,
- la lettre du Conseil Départemental pour la contribution 2015 au Fonds de Solidarité pour le logement (ne donne pas suite),

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 et le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 17 septembre 2015 à 20h00.